

Plan de Déplacements Urbains



Compte rendu d'Atelier Thématique de Concertation Modes doux et environnement Phase 2 : Scénarios/études de solutions

ATELIER DU 29 MAI 2006

Cette réunion était consacrée à la phase 2 du PDU d'Agglopoles Provence : Scénarios et Etudes de Solutions. Elle avait pour objectif de mener une réflexion sur les solutions possibles pour chaque enjeu soulevé lors du diagnostic.

La première partie de l'atelier a été consacrée à un rappel synthétique de la démarche de concertation (Objectifs des ateliers et procédure de décision) par M. Philippe Di Scala, du Bureau d'études Rete/Horizon Conseils/Chiappero/Stratis, en charge de la concertation.

M. Patrick Canillade, Directeur du Projet PDU d'Agglopoles Provence a ensuite présenté les points clés du diagnostic et la méthodologie d'élaboration des scénarios (3 objectifs, 3 échelles territoriales, 3 rythmes de développement), mise en œuvre en phase 2.

La deuxième partie de l'atelier était consacrée au débat et aux échanges entre les participants.

Le guide de réunion, envoyé à chaque intervenant au préalable, a servi de cadre au débat sur les actions possibles à mettre en œuvre en matière de modes de déplacements doux et de protection de l'environnement.

NB : ce compte-rendu intègre également les remarques formulées sur les guides de réunion, remis aux organisateurs en fin d'atelier, par les participants qui le souhaitent.

SOLUTIONS PROPOSEES SUR LA THEMATIQUE MODES DOUX

Enjeu 1 > La place des modes doux dans les communes

Actions possibles sur les trajets scolaires

Le diagnostic a révélé que 50% des déplacements réalisés en voiture dans l'agglomération étaient de moins de 3 kms, et 20% de moins d'1 km. Pourtant les modes de déplacements doux (marche, vélo, roller...) sont non polluants et non consommateurs d'énergie, et pourraient être utilisés dans de nombreux cas, «notamment pour les déplacements des scolaires».

Beaucoup de trajets «de proximité» sont effectués en voiture, alors qu'ils pourraient être réalisés différemment... en vélo ou à pied notamment.

> Aménager les parvis des établissements scolaires pour empêcher le stationnement «dépose minute»

> Aménager des périmètres de sécurité inaccessibles en voitures aux horaires d'entrées et sorties des établissements scolaires

> Mettre en place des actions de sensibilisation sur les déplacements auprès des parents et des élèves pour changer les comportements,

> Favoriser les actions pédagogiques «Marchons et pédalons vers l'école» en favorisant une implication plus forte des parents

Actions possibles sur l'usage du vélo

En ville, «il est plus facile de se déplacer en vélo qu'en voiture». Pourtant la grande majorité des déplacements en ville se font encore en voiture. Les habitudes n'évoluent pas. Pourtant, le challenge n'est pas d'opposer la voiture au vélo, «les 2 sont complémentaires et ont leur utilité». «Il faut faire évoluer les mentalités et faire comprendre que la ville n'est pas un circuit automobile mais un centre de vie». Le vélo véhicule aussi des images préconçues : «c'est pour les rigolos» ou « c'est plus pour les loisirs que pour un usage au quotidien».

De manière plus précise, il y a 3 grandes barrières à l'utilisation quotidienne du vélo :

- le vélo est dangereux ;
- les vélos sont volés ;
- les distances sont plus longues à vélo.

Solutions possibles :

- > **Aménager des parcs de stationnements vélo sécurisés aux endroits fréquentés (écoles, équipements culturels et sportifs, centre-ville...) et dans les habitats collectifs**
- > **Mettre en place des aménagements spécifiques pour la sécurité des cyclistes sur les liaisons intercommunales (pistes ou bandes) et renforcer leur signalisation pour les voitures**
- > **Privilégier une véritable continuité d'itinéraire cyclable au niveau de l'agglomération (schéma vélo)**
- > **Inciter au marquage des vélos (fichier national) pour lutter contre le risque de vol**
- > **Faire une carte des itinéraires cyclables dans l'agglomération pour les habitants et les touristes**
- > **Développer la complémentarité transports en commun/vélo : des stations vélo sécurisées sur les gares routières, les points de correspondance de bus ou la SNCF.**
- > **Aménager des contresens dans les centre-villes pour les cyclistes afin de rendre les distances plus courtes**
- > **Prévoir des sas aux feux avec signal vert vélo avant le feu vert voitures**
- > **Autoriser le vélo dans les zones piétonnes**
- > **Développer des vélos station avec des bornes réparties sur le territoire, à l'image d'autres villes (Lyon) : location ou prêt de vélo**
- > **Communiquer sur les avantages et l'utilité du vélo**
- > **Etablir des normes pour les garages à vélo dans habitat collectif**

Actions possibles pour l'usage de la marche à pied

«L'espace piéton devient de plus en plus illisible» à cause du poids de la voiture, des trottoirs encombrés et de nombreux obstacles «poubelles, tables de bars, étalages, voitures...». Cette situation est encore plus inacceptable pour les Personnes à Mobilité Réduite.

«Les villes perdent leurs pratiques urbaines originelles». «Dans notre agglomération, aujourd'hui, la culture urbaine se fait en voiture alors qu'elle devrait se faire à pied». Pourtant, dans de nombreux cas, «la voiture devrait être tolérée, mais pas être prioritaire», pour une meilleure qualité de ville.

- > **Limiter la circulation automobile et le stationnement dans les hypercentres et réaménager l'espace en faveur de piétons (trottoirs, rues piétonnes...)**
- > **Aménager des zones piétonnes et de «vraies zones 30» dans les centre-villes et les quartiers fortement urbanisés (piétons prioritaires, pas de différence de niveaux)**
- > **Aménager dans les centres des largeurs de voirie et des rayons giratoires contraignants pour les voitures, tout en respectant la réglementation**
- > **Privilégier des trajets les plus agréables possibles (qualité de l'espace, repos, ombrage, trajets directs...) pour retrouver le plaisir de la marche à pied dans nos communes**
- > **Verbaliser le stationnement illicite sur les trottoirs**
- > **Faire respecter les règlements sur la gestion de l'espace des trottoirs (entre commerces et cheminement piéton)**
- > **Prévoir des dispositions fiscales avantageuses pour les salariés utilisant le vélo plutôt que la voiture**

SOLUTIONS PROPOSEES SUR LA THEMATIQUE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Enjeu 2 > La préservation de l'environnement

Actions possibles sur les économies d'énergie

Un constat simple «quand on économise l'énergie, on pollue moins». De nombreuses actions peuvent être mises en place par les collectivités, les entreprises et les particuliers pour faire des économies d'énergies, en terme de déplacements... «sans attendre les répercussions de la hausse du prix des carburants sur les habitudes.»

- > **Améliorer les transports en commun (bus et TER) vers les grands pôles urbains pour limiter les déplacements en voitures individuelles (Cadence, couverture, ...)**
- > **Inciter les collectivités à respecter la loi sur l'Air en développant leur parc de véhicules propres**
- > **Favoriser le covoiturage : centrales de réservation, points covoiturage sur le territoire, parkings ou voies réservées...**
- > **Soutenir la mise en place des Plans de Déplacements d'Etablissements pour les grandes entreprises publiques et privées du territoire**
- > **Communiquer sur les économies financières des déplacements en modes doux**

Actions possibles sur le bruit routier

Le diagnostic a rappelé que le bruit est la principale nuisance routière perçue en France. C'est aussi «une source de stress permanent».

Sur le territoire, des communes sont particulièrement touchées : La Fare les oliviers, Lançon, Rognac, Sénas ou Salon notamment.

- > **Limiter l'aménagement de zones d'habitat à la périphérie des principales voies urbaines,**
- > **Réduire la vitesse des voitures dans les centres des communes**
- > **Favoriser les contournements des communes particulièrement exposées au bruit routier**
- > **Renforcer les éléments anti-bruit (murs, haies...) sur les axes exposés**
- > **Mettre en place un nouveau système de livraison des marchandises pour limiter les nuisances sonores dans les centre-villes**
- > **Privilégier l'emploi par les collectivités de matériaux absorbant le bruit pour les bâtiments et la voirie (HQE)**
- > **Faire respecter la législation sur le bruit**

Actions possibles sur la pollution atmosphérique routière

Il y a souvent des pics de pollution atmosphérique dans notre région, «favorisés par la chaleur». Même s'il existe une pollution industrielle, les déplacements sont la principale source de pollution atmosphérique. Avec la croissance du trafic sur les grands axes de l'agglomération, cette situation devient de plus en plus préjudiciable, et les mesures mises en place en cas d'alerte à la pollution par la Préfecture à l'échelle de la Région ne semblent pas suffisamment efficaces.

- > **Renforcer la signalisation en temps réel aux entrées et sorties de ville, et sur les autoroutes, lors des pics de pollutions**
- > **Instaurer la gratuité des transports collectifs en cas d'alerte**
- > **Mettre en place un système de circulation alternée en cas d'alerte**
- > **Prévenir directement par téléphone les établissements importants (hôpitaux, écoles, grosses entreprises, administrations...)**
- > **Réserver l'accès aux zones naturelles exclusivement aux modes doux pour les préserver**
- > **Interdire la circulation dans les centres-villes sauf urgences, en cas d'alerte grave**
- > **Instaurer une carte de priorité (secours, sécurité, aide à la personne...), pour véhicules autorisés à circuler en cas d'alerte**

> Interdire la circulation des poids lourds en centre-villes en les détournant vers les autoroutes, en cas d'alerte

Actions possibles sur les axes touristiques ou de loisirs

Les «voies vertes» et «Véloroutes» sont des aménagements spécifiques pour les modes doux (marche, vélo, roller...) et interdites aux véhicules à moteur. Les voies vertes se développent petit à petit en France, notamment sur d'anciennes voies ferrées en friche et les berges de cours d'eau. La Région élabore son schéma Directeur des Véloroutes et de Voies vertes et recense les différents projets des collectivités locales.

Développer le vélo loisirs, «c'est aussi le meilleur moyen pour faire passer à l'usage du vélo utile.»

Dans notre agglomération de nombreux axes ou circuits sont à aménager.

> Développer des projets de voies vertes sur la liaison «Salon-Eyguières» sur l'ancienne voie ferrée, «Eyguières-Mallemort-Charleval», «Salon-Pélissanne», les bords de la Durance

> Favoriser la concertation avec les associations et acteurs qui œuvrent sur les axes verts et véloroutes

> Flécher de manière pertinente les circuits touristiques ou de loisirs

> Développer des boucles touristiques pouvant se raccrocher aux véloroutes dans la crau humide, sur les bords de la Durance et sur les petites routes de Pélissanne et Lançon

> Profiter des aménagements de la future liaison avec ITER pour créer des pistes cyclables